

**BURKINA FASO**

-----  
*Unité-Progress-Justice*

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

Session permanente

## **ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

### **COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)**

#### **RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°031 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT LOI DE  
FINANCES POUR L'EXÉCUTION DU BUDGET DE  
L'ETAT, EXERCICE 2023**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par les **députés Wilfried Prosper BAKO, Ousmane DIALLO et Sié François d'Assise COULIBALY, rapporteurs.**

Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi 21 décembre de 14 heures 30 minutes à 15 heures 50 minutes, la Commission des Affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023.

Auparavant, la CAEDS, saisie pour avis, a désigné les députés wilfried Prosper BAKO, Sié François d'Assise COULIBALY et Ousmane DIALLO pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la CAEDS est articulé autour des points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAEDS.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Les rapporteurs ont présenté leur compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement ;
- débat général ;

### **I.1. AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Le gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi en sept points :

- le contexte d'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2023 ;
- les grandes orientations du budget 2023 ;
- les prévisions budgétaires 2023 ;
- les comptes spéciaux du trésor ;
- la stratégie annuelle d'endettement public ;
- les nouvelles dispositions fiscales ;
- les mesures d'accompagnement.

Pour des besoins de synthèse, les points relatifs aux comptes spéciaux du trésor, à la stratégie annuelle d'endettement public, aux nouvelles dispositions fiscales et aux mesures d'accompagnement n'ont pas été repris dans le rapport d'avis de la commission.

### I.1.1. Le contexte d'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2023

L'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2023 intervient dans un contexte marqué au plan régional par la poursuite de la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) intervenu depuis 2020 suite à l'avènement de la COVID-19. Cette suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA offre plus de marge budgétaire aux Etats membres en ce sens qu'elle leur permet d'aller au-delà du ratio de 3% du déficit global du budget rapporté au PIB. Ce qui pourrait leur permettre de creuser davantage leur déficit budgétaire jusqu'à la limite de 6%. Cependant, le souci de soutenabilité à court et moyen terme de la dette publique commande une certaine prudence dans l'exploitation de cette opportunité.

#### *a. Environnement économique international et régional*

Au niveau mondial, l'année 2021 a connu le raffermissement de l'activité économique, nonobstant la persistance des contraintes sur l'offre et l'apparition du variant Omicron du coronavirus. La croissance de l'économie mondiale s'est établie à 5,9% en 2021 après une contraction de 3,1% en 2020. Dans les pays avancés ainsi que les pays émergents et les pays en développement, l'activité économique a progressé respectivement de 5,0% et 6,5% en 2021 contre des régressions respectives de 4,5% et 2,0% en 2020.

En perspective pour 2022, l'économie mondiale ralentirait pour afficher un taux de croissance de 4,4%. Toutefois, ces perspectives demeurent entourées de risques baissiers en liaison avec l'émergence de nouveaux variants du coronavirus, la persistance des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, la hausse des prix des produits de base ainsi que l'accentuation des tensions géopolitiques, notamment la guerre russo-ukrainienne.

Les prix à la consommation ont connu des pressions inflationnistes, en raison d'une accélération de la demande qui se heurte à des pénuries, des goulots d'étranglement logistiques ainsi qu'à la hausse des cours des matières premières, notamment ceux du pétrole et des denrées alimentaires couplée à une hausse sans précédent du cours du dollar. En moyenne annuelle, la progression des prix s'est accentuée aussi bien dans les

économies avancées que dans les pays émergents et les pays en développement, avec des taux respectifs de 3,1% et 5,7% en 2021 contre respectivement 0,7% et 5,1% en 2020. Pour 2022, l'inflation est projetée à 3,9% pour les pays avancés et à 5,9% pour les pays émergents et les pays en développement.

Dans la Zone Euro, l'activité économique a enregistré une croissance de 5,5% en 2021 contre un repli de 6,5% en 2020. En perspective pour 2022, la croissance économique de la zone ralentirait à 3,9%.

S'agissant de l'inflation, après 0,3% en 2020, elle est ressortie à 1,4% en 2021 et s'afficherait à 8,3% en 2022.

Sur le marché du travail, malgré le regain de vigueur économique, le taux de chômage de la zone euro est estimé en dégradation à 8,0% en 2021 contre 7,9% en 2020. En perspective, il se situerait à 8,1% en 2022.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique s'est redressée à un taux de 4,0% en 2021 après sa décrue de 1,7% en 2020. Dans les deux grandes économies de la zone à savoir l'Afrique du Sud et le Nigeria, l'activité économique a renoué avec la croissance à des taux respectifs de 5,3% et 3,1% en 2021, contre respectivement -7,0% et -1,9% en 2020. Au Ghana, l'activité économique s'est redressée avec un taux de 5,4% en 2021 après 0,4% en 2020.

En perspective, pour 2022, le rythme de progression de l'activité économique ralentirait avec un taux de croissance projeté à 3,7%. En particulier, pour l'Afrique du Sud et le Nigeria, il est aussi prévu des taux de croissance en repli respectivement de 1,9% et 2,7% en 2022 tandis qu'une accélération à 6,2% en 2022 est attendue pour le Ghana.

Au niveau des prix, les pressions inflationnistes se sont quelque peu accentuées avec un taux de 10,7% en 2021 contre 10,3% en 2020. En 2022, le taux d'inflation est attendu à 8,6%. En particulier au Nigeria, en Afrique du Sud et au Ghana, l'inflation est ressortie respectivement à 16,9%, 4,4% et 9,1% en 2021 contre des taux respectifs de 13,2%, 3,3% et 9,9% en 2020. En perspective, pour ces pays, l'inflation est projetée respectivement à 13,3%, 4,5% et 8,8% en 2022.

Dans l'UEMOA, le PIB a progressé de 5,5% en 2021 après une croissance de 1,8% en 2020, en lien avec la mise en œuvre de projets de relance économique par les Etats membres et le maintien d'une politique monétaire accommodante par la Banque Centrale des Etats

de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). En perspective, la croissance économique serait de 6,1% en 2022.

Concernant les prix, le taux d'inflation en moyenne annuel est ressorti à 3,6% en 2021 contre 2,1% en 2020 et est projeté à 7,4% en 2022.

#### *b. Conjoncture nationale*

Sur la période 2019-2021, l'économie burkinabè affichait des taux de croissance de 5,7% en 2019, 1,9% en 2020 et 6,9% en 2021. Entre 2019 et 2021, le taux de croissance du PIB réel a cru en moyenne de 4,8%.

Sur la période sous revue, malgré sa vulnérabilité aux aléas des chocs climatiques, le secteur primaire a enregistré une hausse de 1,7% en 2019, 6,5% en 2020 et une baisse de 6,4% en 2021. Cette évolution est principalement imputable à l'agriculture de rente (+2,1% en 2019, +20,6% en 2020 et -18,4% en 2021), à l'agriculture vivrière (+2,0% en 2019, +5,0% en 2020 et -7,5% en 2021) et au dynamisme des sous-secteurs d'égrenage de coton (-2,5% en 2019, +4,3% en 2020 et +6,6% en 2021) et d'élevage (+1,0% en 2019, +2,0% en 2020 et +2,8% en 2021).

La part du secteur primaire à la formation du PIB a été en moyenne de 20,3% et sa contribution à la croissance du PIB est ressortie à 0,1 point de pourcentage en moyenne entre 2019 et 2021.

Le PIB nominal est passé de 9 369,2 milliards de FCFA en 2019 à 10 153,4 milliards de FCFA en 2020 pour s'établir à 10 802,4 milliards de FCFA en 2021.

La valeur ajoutée du secteur secondaire a connu une accélération de son rythme de croissance sur la période. En effet, elle s'est affichée à 2,3% en 2019, 5,8% en 2020 et pour atteindre 8,2% en 2021. Cette performance est principalement impulsée par l'extraction d'or (-1,2% en 2019, +7,1% en 2021 après +21,0% en 2020) et les « travaux de construction, d'installation et de finition » (+4,2% en 2019, -5,1% en 2020 et +7,9% en 2021).

En somme, le secteur secondaire a contribué pour 26,7% en moyenne à la formation du PIB et pour 1,5 point de pourcentage en moyenne à la croissance du PIB sur la période 2019-2021.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire est ressortie à 8,4% en 2019, 12,8% en 2021 après une contraction de 2,5% en 2020. Cette performance est due principalement aux

branches « transport et auxiliaires de transport » (+0,4% en 2019, 2,6% en 2020 et 27,1% en 2021), « commerce » (+6,4% en 2019, 2,2% en 2020 et 20,7% en 2021) et « postes et télécommunications » (+4,0% en 2019, 1,6% en 2020 et 13,2% en 2021). Toutefois, la contre-performance du secteur en 2020 est liée principalement à l'effondrement du sous-secteur « hébergement et restauration » (-29,8%).

Le secteur tertiaire (y compris droits et taxes) a contribué à la formation du PIB en moyenne à 52,9% au cours des trois (03) dernières années. Sa contribution à la croissance du PIB a été en moyenne de 3,2 points de pourcentage.

### I.1.2. Les grandes orientations du budget 2023

Les orientations et choix stratégiques budgétaires pour l'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2023 ont été définis en lien avec le contexte international, sous régional et national relativement difficile.

#### **Priorités du budget de l'Etat, exercice 2023**

Les priorités du budget de l'Etat, exercice 2023 découlent essentiellement du plan d'actions de la transition qui est bâti autour de quatre (04) piliers que sont :

- pilier 1 : lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité du territoire ;
- pilier 2 : répondre à la crise humanitaire ;
- pilier 3 : refonder l'Etat et améliorer la gouvernance et ;
- pilier 4 : œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

### I.1.3. les prévisions budgétaires 2023

Conformément à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les prévisions du budget 2023 découlent du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2023-2025 qui a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) le 30 juin 2022, au cours d'une session extraordinaire de l'Assemblée législative de transition. Par conséquent, le projet de budget de l'Etat, exercice 2023 devrait être le reflet de la tranche annuelle dudit DPBEP. Cependant, un ajustement a été apporté aux prévisions de recettes propres et par conséquent aux charges. En effet, malgré la situation sécuritaire difficile, les régies de recettes ont enregistré des niveaux de performance satisfaisants au cours du premier semestre de l'année en cours. Tenant compte de cette tendance enregistrée au niveau de la mobilisation des recettes, un ajustement à la hausse

des prévisions de ressources propres a été proposé. L'impact de cet ajustement à la hausse est de 85,0 milliards FCFA pour 2023. Ce supplément de ressources a été entièrement alloué à de nouvelles dépenses.

Par ailleurs, au cours du processus de préparation du budget, le dialogue avec certains partenaires techniques et financiers a permis d'obtenir plus de visibilité sur leurs intentions d'appuis budgétaires sur la période 2023-2024. Cette meilleure visibilité des intentions d'appuis budgétaires nous a permis de reconsidérer une partie des annonces de la Banque mondiale d'un montant de 55 milliards FCFA initialement comptabilisées en ressources budgétaires comme ressources de trésorerie suite au changement de politique de ce partenaire en matière de financement. En effet, ce partenaire ne fait plus de dons programmes mais plutôt des prêts à des taux concessionnels. Par conséquent, le montant des dons programmes a été revu à la baisse à concurrence de 55 milliards FCFA.

❖ Les grandes masses du budget 2023

**Tableau 1 : Synthèse des grandes masses du budget 2023 (en milliers de FCFA)**

Intitulé	Réalizations 2021 PLR	Prévisions LFI 2022	Prévisions 2023	Variation 2023/2022	
				Absolue	Relative
<b>Recettes totales</b>	<b>2 131 983 415</b>	<b>2 349 112 550</b>	<b>2 631 260 693</b>	<b>282 148 143</b>	<b>12,01</b>
Recettes ordinaires	1 817 518 308	2 010 041 721	2 347 802 276	337 760 555	16,80
Recettes extraordinaires	314 465 107	339 070 829	283 458 417	-55 612 412	-16,40
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 672 783 522</b>	<b>2 919 148 573</b>	<b>3 235 913 624</b>	<b>316 765 051</b>	<b>10,85</b>
Dépenses ordinaires	1 771 565 788	1 913 297 142	2 074 624 804	161 327 662	8,43
Dépenses en capital	901 217 734	1 005 851 431	1 161 288 820	155 437 389	15,45
<b>Épargne budgétaire</b>	<b>45 952 520</b>	<b>96 744 579</b>	<b>273 177 472</b>	<b>176 432 893</b>	<b>182,37</b>

Source : DGB

## ❖ Les principaux indicateurs d'équilibre

Les projections des recettes et des dépenses ont permis de dégager les perspectives de convergence selon les critères de l'UEMOA.

### *a. Critères de premier rang*

- le ratio du déficit budgétaire dons compris (base engagement) rapporté au PIB serait en nette amélioration sur la période 2023-2025. En effet, ce ratio est de 4,8% en 2023 contre 4,9% en 2022, il s'améliorerait sur le reste de la période en s'établissant respectivement à 4,2% en 2024 et à 3,3% en 2025 pour une norme de 3% maximum ;
- le taux d'inflation en moyenne annuelle devrait se situer à 5,5% en 2023 et se stabiliserait à 2,5% en 2024 et 2025 pour une norme de 3% maximum ;
- le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal se dégraderait continuellement sur la période sous revue. En effet, il passerait de 57,4% en 2022 pour s'établir à 63,8% en 2025 pour une norme maximale de **70%**.

### *b- Critères de second rang*

- le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'améliorerait sur la période de projection en passant de 54,5% en 2023 à 50,0% en 2025 pour une norme de 35% maximum ;
- le taux de pression fiscale connaîtrait une amélioration continue sur la période en s'établissant à 16,1% en 2025 contre 15,8% en 2023 pour un taux de 20% maximum.

En somme, à l'horizon 2025 et en dépit d'une amélioration continue, aucun des critères de premier rang et de second rang ne serait respecté par le Burkina Faso sur la période de projection.

**Tableau 2 : Profil des critères de convergence sur la période 2021-2025**

	Normes	Réal. 2021	Est. 2022	Projections		
				2023	2024	2025
<b>Critères de premier rang</b>						
Solde global base engagement, dons compris, sur le PIB nominal	≥ -3%	-5,3	-4,9	-4,8	-4,2	-3,3
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	1,9	5,0	2,5	2,5	2,5
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal	≤ 70%	47,5	57,4	59,2	61,5	63,8
<b>Critères de second rang</b>						
Ratio masse salariale sur recettes fiscales	≤ 35%	65,0	57,4	54,5	52,2	50,0
Taux de pression fiscale	≥ 20%	13,6	15,1	15,8	15,9	16,1

## I.2. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du gouvernement, les commissaires ont formulé des préoccupations portant entre autres sur :

- les taux élevés d'exécution des impôts comme la taxe sur les boissons dans la rubrique « autres recettes fiscales » au niveau de la DGI ;
- la baisse des prévisions de 2023 de la taxe colas de 31,43% par rapport à 2022 alors que les taux de réalisation sur la période 2019 à 2021 au 31 décembre et au 30 juin pour 2022 ont été satisfaisants ;
- l'augmentation des Restes à recouvrer (RAR) d'année en année et les actions envisagées en vue du recouvrement desdits restes dans de meilleurs délais ;
- la désactivation des 33 521 contribuables de la Direction générale impôts ;
- le niveau d'endettement de notre pays en terme de dette extérieure ;
- la soutenabilité à long terme de la politique d'endettement de notre pays ;
- les acquis du processus de digitalisation des procédures au niveau des régies de recettes ;
- l'efficacité de la plate-forme e-SINTAX et les dispositions prévues pour garantir la sincérité des déclarations sur cette plateforme ;
- les difficultés rencontrées par les régies de recettes en matière de recouvrement dans ce contexte sécuritaire ;
- les actions que compte entreprendre la DGI afin de lutter contre la persistance de l'incivisme, la fraude fiscale et l'évasion fiscale ;
- le point exhaustif des bureaux de douanes et services des impôts fermés ou non fonctionnels du fait de la crise sécuritaire, l'évaluation des pertes de recettes qui en découlent et les solutions préconisées afin de faire face à cette situation ;
- le bilan de la mesure du forfait et de l'autorisation des mutations des terrains nus à usage d'habitation hors délai de mise en valeur instituée en 2016 puis reconduit en 2017, 2018, 2020, 2021 et 2022 au profit des personnes physiques et les raisons qui justifient l'abandon de cette mesure pour revenir au droit commun d'imposition à un taux réduit de 5% au lieu de 8% ;

- les mesures prévues en faveur du secteur privé censé créer la richesse mais sur lequel pèse d'énormes obligations fiscales ;
- le point des droits de mutations exigibles des programmes des 10 000 logements lancés en 2008 et des 40 000 logements lancés en 2016 ainsi que le recouvrement des droits de mutations dûs par les acquéreurs desdits logements ;
- la perception des droits de mutation résultant de l'acquisition de terrains par trois promoteurs immobiliers (CGE IMMOBILIER, AFRICA LOGISTICS, AFRIC IMMOBILIER SARL) auprès de la SONATUR, le montant perçu et le cas échéant, les difficultés rencontrées par le ministère pour le recouvrement de ces droits ainsi que les solutions envisagées ;
- l'existence d'une stratégie pour améliorer le rendement de certains impôts immobiliers et fonciers ;
- l'assurance que le plan d'actions découlant du budget 2023 élaboré sous le régime précédent est poursuivi et mis en œuvre par le régime actuel et le financement du gap de 11 840 787 160 000 F CFA ;
- le taux d'inflation moyen attendu au titre de l'année 2022, la projection pour l'année 2023 ainsi que les mesures envisagées pour faire face à cette situation ;
- l'atteinte des objectifs visés par les mesures de faveurs sociales prises en 2022 et leur poursuite en 2023 ;
- les avancées en matière d'implication des responsables de programme dans l'exécution budgétaire ;
- la structure actuelle de notre dette et sa viabilité ;
- les mesures concrètes déjà prises et celles envisagées en matière de rationalisation des dépenses courantes notamment la réduction du train de vie de l'Etat ;
- les perspectives envisagées par le Gouvernement pour améliorer sensiblement le ratio de la masse salariale dans un futur proche ;
- le coût réel de la voie de contournement de la ville de Ouagadougou et les différentes tranches annuelles programmées sur la période de remboursement ;
- les difficultés rencontrées dans l'exécution des différents comptes d'affectations spéciales du trésor (CAST) qui connaissent des taux faibles.

## II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Au terme du compte rendu des députés rapporteurs, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission. Ces échanges ont porté sur les budgets respectifs des ministères dont le champ d'action relève des domaines de compétence de la commission à savoir le ministère de la défense et des anciens combattants (MDAC), le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité (MATDS) et le ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur (MAECR-BE).

### a. Appréciation de la commission

De l'analyse des budgets respectifs de ces ministères ressortent les constats suivants :

- le ministère de la Défense nationale et des anciens Combattants reçoit comme prévision budgétaire au titre de l'année 2023 le montant de 501.726.101.000 FCFA contre une dotation de 290 865 908 000 en 2022 soit un écart de 210 860 193 000 et une variation de 72,49 %. En dépit de cet effort, le ministère a exprimé un besoin supplémentaire de 218 milliards.
- le ministère de l'administration territoriale, de la Décentralisation et de la sécurité, reçoit au titre du budget 2023 le montant de 190 579 240 000 FCFA contre une dotation 2022 de 201.216. 833.000 FCFA. Le budget connaît une baisse de 10.637.643.000 FCFA et un écart de -5,29% par rapport à la dotation 2022. Cette évolution suggère que des efforts restent à être consentis en matière de dotation budgétaire.
- s'agissant du ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur (MAECRE-BE), il reçoit en guise de prévision budgétaire au titre de l'année 2023 le montant de 54 236 149 000 FCFA contre 45 293 287 000 FCFA, ce qui correspond à une variation de 11,97% et un écart de 8 942 862 000 FCFA. En dépit de ces efforts certains, le ministère exprime un besoin supplémentaire évalué à 37 000.000.000 FCFA.

Au regard de ce qui précède, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité :

- encourage le gouvernement à poursuivre la réflexion en vue de dégager les ressources nécessaires à l'accomplissement des missions des ministères ci-dessus cités ;
- exhorte le ministère de la Défense et des anciens combattants ainsi que le ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité à demeurer dans la dynamique des actions audacieuses visant la reconquête du territoire et la protection des populations.

*b. Avis de la Commission*

La CAEDS estime que l'adoption du présent projet de loi de finances permettra :

- de doter notre pays d'un budget capable de relever les grands défis du moment à savoir la défense et la sécurisation du territoire national ;
- d'apporter une réponse à la crise humanitaire à laquelle notre pays est confronté ;
- d'approfondir les réformes institutionnelles tendant à la refondation et la modernisation de l'Administration publique ;
- d'entreprendre les mesures susceptibles de contribuer à une plus grande résilience de l'économie nationale durement éprouvée par le terrorisme.

Par conséquent, elle émet un avis favorable pour son adoption.

**Ouagadougou, le 21 décembre 2022**

Le Président

Les rapporteurs

**Wilfried Prosper BAKO**

**Ousmane DIALLO**

**Sié François d'Assise COULIBALY**

**Daniel ZOUNGRANA**

## LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CAEDS

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>	<b>FONCTION</b>
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	<b>Président</b>
2.	TRAORE Thomas	PP	<b>Vice-président</b>
3.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	<b>1er Secrétaire</b>
4.	SAWADOGO Moussa	FVR	<b>2e Secrétaire</b>
5.	TRAORE Boureima	FVR	Membre
6.	BAKO Wilfried Prosper	PP	Membre
7.	DIALLO Ousmane	PP	Membre
8.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre
9.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PRCE	Membre
10.	COULIBALY Sié François d'Assises	PRCE	Membre
11.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre
12.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre
13.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre
14.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre

## **LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>	<b>FONCTION</b>
1.	COULIBALY Sié François d'Assises	PRCE	Membres
2.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre

## LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N°D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
2.	OUEDRAOGO/ZAMPALIGRE Aïcha	Administrateur parlementaire
3.	BANCE Armel	Attaché d'administration parlementaire
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Secrétaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison